

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Gouvernement : *Concours pour l'emploi d'Archiviste adjoint au Secrétariat du Gouvernement.*
Lycée de Monaco : *Fixation des vacances de Pâques.*

ECHOS ET NOUVELLES :

Conférence au Palais des Beaux-Arts.
Don au Bureau de Bienfaisance.
Dîner de la Société des Régates.
Résultats des deux dernières journées des Régates.
Concours d'Elegance Automobile.
Mouvement du Port.
Courses cyclistes organisées par le Sport Automobile et Vélocipédique de Monaco.
Meeting des Hydro-Aéroplanes.
Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

La Saison d'Opéra : Madama Butterfly.
Concerts.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Le concours ouvert pour l'emploi d'archiviste-adjoint au Secrétariat du Gouvernement est fixé au mercredi 10 avril. Il comprendra une rédaction sur un sujet de caractère administratif et une composition ou exercice pratique touchant les questions d'archives.

Il sera attribué 1 point pour l'écriture, 1 point pour l'orthographe, 2 points pour la rédaction et 3 points pour les connaissances pratiques.

Les concurrents se serviront du papier qui leur sera fourni par l'Administration. Leurs copies seront remises non signées. Elles porteront en tête une devise qui sera reproduite sur une enveloppe fermée contenant leurs nom et prénoms.

La première composition aura lieu de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du matin; la seconde, de 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

Les concurrents devront se trouver à 9 heures, au Palais du Gouvernement, salle du Conseil d'Etat.

LYCÉE DE MONACO

A l'occasion des fêtes de Pâques, les classes vaqueront au Lycée du mardi 2 avril au mardi 16 du même mois exclusivement.

Les élèves sortiront le 2 avril après la classe du soir. La rentrée se fera le 16 pour la classe du matin.

ÉCHOS & NOUVELLES**DE LA PRINCIPAUTÉ**

Mercredi soir, au Palais des Beaux Arts, M. le Dr Max Ohnefalsch-Richter a fait, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince, une intéressante conférence sur le Culte de Vénus à son origine. Cette conférence a été suivie avec la plus grande attention par un auditoire nombreux et brillant.

Elle a résumé d'une façon pittoresque le résultat des recherches faites dans l'île de Chypre par M. Ohnefalsch-Richter au cours d'une longue carrière d'archéologue. De belles projections ont illustré cette causerie, présentant de nombreux sites et des types variés de l'île, ainsi qu'une très riche iconographie de la déesse.

Le Bureau de Bienfaisance a reçu d'un généreux donateur, M. F. B., qui a désiré garder l'anonymat, la somme de deux cents francs pour être affectée à l'achat de chaussures aux enfants pauvres assistés par le Bureau.

La Société des Régates a donné, jeudi dernier, son banquet annuel sous la présidence de S. Exc. le Ministre d'Etat.

Son Excellence avait à sa droite M^{me} de Vilmorin, dont le yacht avait gagné, la veille, le prix offert par S. A. S. le Prince, et, à sa gauche, M. Lagouëlle, conseiller de Gouvernement.

M. Vatrican, président de la Société des Régates, qui avait pris place en face du Ministre, avait à sa droite M. Borie, administrateur de la Marine à Nice et, à sa gauche, M. Chauchard, président des Sociétés Nautiques de la Méditerranée.

Au champagne, S. Exc. le Ministre d'Etat prend la parole et, dans une spirituelle et familière improvisation, rappelle que, l'année dernière, à cette même table, il faisait l'aveu de son ignorance des choses de la mer.

« J'en suis aujourd'hui au même point, ajoutait-il, et je me vois obligé de laisser à d'autres le soin et le plaisir de vous complimenter des efforts qui vous ont rendu les maîtres de la mer. Mais je suis mieux dans mon sujet en félicitant les organisateurs de ces fêtes, suivies par les sportsmen du monde entier, et je me crois assez qualifié pour vous adresser leurs plus vifs remerciements. »

Le Ministre décerne ensuite des éloges spéciaux au distingué et actif président de la Société des Régates, M. Jean Vatrican, qui n'a reculé devant aucune difficulté pour assurer la réussite complète des régates annuelles de Monaco. « Avec toutes les bonnes volontés, avec le précieux concours de la Société des Bains de Mer, avec le Haut Patronage de S. A. S. le Prince de Monaco, nous avons le droit d'espérer des lendemains à ces belles journées et je vous donne rendez-vous à l'an prochain. »

Associant par la pensée à cette fête, le Prince Souverain et le Prince Héritaire, le Ministre porte Leur santé, et Leur envoie l'expression de la reconnaissance de tous pour les encouragements que Leurs Altesses ne cessent de donner à tous ceux qui contribuent au développement moral et physique de la Principauté.

En terminant, Son Excellence porte la santé de M^{me} de Vilmorin, et de son équipage qui l'attend à quelques centaines de mètres d'ici.

A son tour, M. Jean Vatrican prononce le toast suivant :

Monsieur le Ministre,

Je tiens à remercier Votre Excellence des paroles élogieuses qu'Elle a eues pour la Société des Régates en Lui donnant l'assurance que tous nos efforts tendront à la rendre plus prospère et à mériter ainsi les félicitations qui nous ont été adressées.

C'est à l'appui bienveillant que nous avons reçu de toutes parts et dont l'exemple vient de haut, que nous devons les beaux résultats obtenus.

Aussi je ne saurais trop remercier tous ceux qui ont collaboré avec nous et notamment la Société des Bains de Mer ainsi que les généreux donateurs.

Levons nos verres à la santé du Prince Albert 1^{er}, du Prince Héritaire et de la Famille régnante.

Je bois à la prospérité des Sociétés nautiques si bien représentées ici, aux yachtsmen et tout particulièrement à la gracieuse et intrépide yachtwoman M^{me} de Vilmorin, aux Sociétés artistiques et sportives et de bienfaisance de Monaco et à la Presse.

M. de Vilmorin et M. Chauchard ont également prononcé des toasts très applaudis.

Voici les résultats des régates qui ont été courues pendant les deux dernières journées :

JOURNÉE DU MERCREDI 20 MARS

Prix de Monaco. — Yachts de la classe A au-dessus de 25 tonneaux. (T. M.).

Départ : 11 heures. — Parcours : 15 milles.

Premier, Javelin à M. Louis Foubert. Temps réel : 4 h. 10' 16".

Deuxième, Cariad à M. de Vilmorin. Temps réel : 4 h. 12' 27".

Troisième, Danaë à M. Rouff. Temps réel : 4 h. 13' 31".

Prix de la Société des Régates de Monaco. — Série nationale : Yachts de 6 m. 50.

Départ : 11 h. 15. — Parcours : 13 milles.

Premier, Phryné à M. Binet. Temps réel : 2 h. 2' 7".

Deuxième, Kader à M. H. Rouher. Temps réel : 3 h. 6' 58".

Troisième, Ixia à M. Louis Foubert. Temps réel : 3 h. 7' 42".

Prix de S. A. S. le Prince Albert 1^{er}. — Première et deuxième séries réunies : Yachts de 6 mètres et 8 mètres (J. I.).

Départ : 11 h. 30. — Parcours : 10 milles.

Premier, Nymphéa à M^{me} de Vilmorin. Temps réel : 3 h. 17' 52".

Deuxième, Avocette II à M. Bickel. Temps réel : 3 h. 19' 13".

Troisième, Vesania à M. du Pasquier. Temps réel : 3 h. 19' 46".

JOURNÉE DU VENDREDI 22 MARS

Challenge Camille Blanc. — Deuxième série : Yachts de 8 mètres.

Parcours : 13 milles.

Premier, Clio à M. Glen Coats. Temps réel : 2 h. 24' 43".

Deuxième, Nympha à M^{me} de Vilmorin. Temps réel : 2 h. 26' 36".

Troisième, Sirdhana à M. Conelli di Properi. Temps réel : 2 h. 30' 29".

Première épreuve de la Coupe de l'International Sporting Club. — Première série.

Parcours : 6 milles 1/2.

Premier, Sioma à M. A. Mondslay. Temps réel : 1 h. 27' 44".

Deuxième, Tata à M. Bertot. Temps réel : 1 h. 30' 16".

Troisième, Takis II à MM. Grassin et Get. Temps réel : 1 h. 30' 45".

Deuxième épreuve de la Coupe de l'International Sporting Club. -- Première série : Yachts de 6 mètres.

Parcours : 6 milles 1/2.

Premier, Sioma à M. A. Mandslay. Temps réel : 1 h. 24' 6".

Deuxième, Sans-Souci à M. Weil. Temps réel : 1 h. 26' 45".

Troisième, Lotus-Blanc à la Société des Régates de Monaco. Temps réel : 1 h. 27".

Prix de la Condamine. -- Série nationale : Yachts de 6 m. 50.

Parcours : 6 milles 1/2.

Premier, Kader à M. H. Rouher. Temps réel : 1 h. 41' 40".

Deuxième, Iris à M^{me} de Vilmorin. Temps réel : 1 h. 43' 29".

Troisième, Minne à M. L. Rouher. Temps réel : 1 h. 45' 46".

Le Royal Northern Yacht-Club devient détenteur pour 1912 du Challenge Camille Blanc, par suite de la victoire du « Clio », à M. Glen Coats.

Le Royal Southern Yacht-Club, par la victoire du « Sioma », à M. A. Mandslay, devient détenteur pour 1912, de la Coupe International Sporting Club.

Le concours d'élégance automobile s'est déroulé, vendredi dernier, dans les allées du Boulingrin et sur la place du Casino, sur laquelle s'élevaient des tribunes où avaient pris place les principales autorités et notabilités de la région, ainsi que l'élite aristocratique des hivernants. S. Exc. le Ministre d'Etat avait tenu à manifester par sa présence l'intérêt que lui inspirait cette manifestation.

Soixante-dix voitures ont pris part au défilé qui a été des plus brillants, tandis que la Philharmonique faisait entendre un agréable programme de concert.

Les récompenses ont été très nombreuses en raison même du nombre et de la beauté des voitures présentées. Le premier prix des voitures ouvertes a été décerné à M. Albonico pour sa voiture torpédo et le premier prix des voitures fermées à M. Paul Trot pour sa double-berline obus.

Le paquebot de plaisance *Meteor*, venant de Gênes, s'est amarré à quai dimanche, ayant à bord de nombreux voyageurs. Il est reparti le lendemain dans la matinée, se dirigeant sur Alger et Tunis.

Ce matin, le vapeur *Carmania* de la Compagnie Cunard Line est arrivé dans les eaux monégasques ayant à bord 340 passagers. Une centaine de ces passagers ont débarqué avec leurs bagages et se sont installés dans divers hôtels de la Principauté. Une trentaine de personnes ont, au contraire, pris passage à bord. Le paquebot, qui venait de Naples, a levé l'ancre dans la soirée se rendant à Gibraltar.

La grande réunion sportive, organisée sous les auspices du Comité des Fêtes et sous la direction de M. Noghès, président, par le Sport Automobile et Vélocipédique de Monaco, a été favorisée, dimanche dernier, par un temps splendide et s'est déroulée en présence d'un nombreux public parmi lequel on remarquait M^{me} Flach et M. Lagouëlle, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat.

Les épreuves ont été vaillamment disputées et les champions chaleureusement applaudis et félicités.

Un dîner intime a ensuite été offert aux concurrents au siège social du Sport Automobile et Vélocipédique.

Au dessert, M. Noghès a prononcé une aimable allocution et porte la santé des ses invités en leur donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Une sauterie a suivi et s'est prolongée fort gaie-ment jusqu'à une heure assez avancée.

Le port et la rade de Monaco sont, depuis samedi, le théâtre des premières expériences d'hydro-aéroplanes qui, par leur nouveauté autant que par la beauté du spectacle qu'elles constituent et par l'avenir qu'elles paraissent réserver à l'aviation, ont éveillé l'attention du monde entier et attirent, chaque jour, de tous les points du littoral, une foule considérable de curieux.

Huit appareils prennent part à ces expériences. Ils sont rangés sur le quai sud du Port dans de vastes hangars construits tout exprès par la Société des Bains de Mer et, de là, s'engagent sur un plan incliné pour prendre leur départ dans les eaux du Port.

Voici les noms des aviateurs engagés et de leurs appareils :

1. Paulhan (Triad Paulhan-Curtiss).
2. Hugh Robinson (Triad Curtiss).
3. Colliex (Canard Voisin).
4. Rugère (Canard Voisin).
5. E. Renaux (Biplan Maurice Farman).
6. Benoit (Biplan Sanchez Besa).
7. R. Caudron (Biplan Caudron-Fabre),
8. Fischer (Biplan Henri Farman).

Voici, d'autre part, le programme des épreuves qui leur sont imposées :

A. *Départ en eau calme.* -- L'appareil part (départ arrêté) par ses seuls propres moyens de la surface de l'eau, soit dans le port à l'Ouest de la ligne A des jetées, soit entre la ligne des jetées et la ligne de départ X Y, mais, dans les deux cas, il passe en volant au-dessus de l'eau la ligne X Y en allant de l'Ouest à l'Est. Un point.

B. *Pose en eau calme.* -- L'appareil, soit en continuant son vol et en virant, soit après s'être posé sur l'eau, repasse en volant la ligne X Y de l'Est à l'Ouest et vient se poser arrêté sur l'eau, soit entre la ligne X Y et la jetée A, soit à l'intérieur du port. Un point.

C. *Pose en eau agitée.* -- Virer en volant et en laissant sur la gauche les bouées B et C, franchir en volant de l'Est à l'Ouest la ligne C D, soit entre C et D, soit entre D et la terre, et se poser arrêté sur l'eau entre les lignes B E et X Y. Deux points.

D. *Départ en eau agitée.* -- Partir arrêté de la surface de l'eau entre les lignes X Y et B E, et franchir en vol, soit de l'Est à l'Ouest, soit de l'Ouest à l'Est la ligne B E. Trois points.

Épreuves uniques E. F. -- Chaque concurrent aura, en outre, le droit de prendre part aux deux épreuves suivantes du concours avec le même appareil que dans les épreuves A, B, C, D, appareil qui ne devra subir aucune transformation.

1^o E. Partir de l'eau en un point quelconque, franchir en vol la ligne X Y, et venir se poser sur la plage I, à terre, de façon à ce que le pilote puisse descendre sans sauter en posant le pied à terre et sans toucher l'eau. Quatre points.

2^o F. S'envoler de terre de la plage I de façon à ce que le pilote puisse embarquer, en se plaçant sur son siège, sans se mouiller les pieds.

Passer en volant la ligne X Y et se poser arrêté sur l'eau. Quatre points.

Afin d'éviter toute contestation, en cas de vagues, la ligne d'eau sera tracée de façon idéale et régulière.

3^o G. Quatre points seront en outre accordés à chaque concurrent ayant réussi les deux épreuves E et F.

Le Canard Voisin a été victime d'un accident dimanche dernier. Mais les trois personnes qui le montaient n'ont eu aucun mal et ont été rapidement recueillies par les canots automobiles.

A part cet accident sans gravité, tous les vols ont eu lieu dans les meilleures conditions et ont suscité une admiration générale.

COUR D'APPEL

Dans son audience du 18 mars 1912, la Cour d'Appel a rendu les arrêts suivants :

Appel, par D. J., né le 15 octobre 1865, à San Stefano Magra (Italie), négociant à Monaco, d'un jugement du 6 février 1912, qui a déclaré valable l'assignation en vertu de laquelle il a été traduit devant le Tribunal Correctionnel, sous prévention d'avoir exercé illégalement la profession de courtier maritime. Confirmé le jugement attaqué ;

Appel, par R. P.-F., né le 19 mars 1861, à Londres (Angleterre), représentant de commerce à Monaco, d'un jugement du 6 février 1912, qui a déclaré valable l'assignation en vertu de laquelle il a été traduit devant le Tribunal Correctionnel, sous prévention d'avoir exercé illégalement la profession de courtier maritime. Confirmé le jugement attaqué ;

Appel, par O. V.-J., né le 19 mai 1896, à la Turbie (Alpes-Maritimes), manœuvre, demeurant au Cap d'Ail, d'un jugement correctionnel du

5 mars 1912, qui le condamnait, pour infraction à un arrêté d'expulsion, à 15 jours de prison et 16 fr. d'amende. Réduit à 10 jours la peine d'emprisonnement appliquée par le premier jugement.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 19 et 22 mars 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

D. E.-P.-B., né le 12 janvier 1867, à Bordeaux (Gironde) artiste musicien à Beausoleil, huit jours de prison (avec sursis), pour outrage public à la pudeur ;

V. J., né le 18 juillet 1881, à Saagh-Raab (Hongrie), rentier à Beausoleil, quinze jours de prison, pour outrage public à la pudeur ;

W. R., né le 17 mars 1876, à Lemberg (Autriche), logeur en garni à Monte Carlo, 25 francs d'amende, pour exercice illégal de la profession de restaurateur. Ordonné la fermeture du restaurant ;

G. S.-L., né le 18 septembre 1881, à Finalmarina (Italie), négociant, demeurant à La Condamine, 100 francs d'amende (par défaut), pour mise en vente de vin falsifié ou corrompu. Confisqué les objets saisis ;

P. J., né le 18 mars 1883, à Lubriano (Italie), manœuvre, ayant demeuré au Cap d'Ail, actuellement sans domicile connu, six mois de prison (par défaut), pour coups et blessures volontaires ;

E. F.-R.-S.-C., né le 22 avril 1870, à Londres (Angleterre), rentier à Eze, trois mois de prison (par défaut), pour coups, violences et voies de fait ;

P. R.-C.-L.-L., née à Monaco, le 12 juillet 1888, sans profession, demeurant à Monaco, 16 francs d'amende (avec sursis), pour outrage à un magistrat de l'ordre judiciaire. Le mari déclaré civilement responsable ;

G. H., né le 8 juin 1895, à Pigna (Italie), colporteur de journaux, demeurant à Beausoleil, trois jours de prison, pour outrage à agent et 11 francs d'amende, pour tapage injurieux.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Madama Butterfly.

Voici un ouvrage d'une singulière bizarrerie d'accent, qui eut des débuts difficiles, et finit par imposer son charme étrangement composite aux nombreux publics des divers hémisphères. A quoi ou plutôt à qui faut-il attribuer l'honneur d'un pareil revirement ? La valeur de l'ouvrage laissée de côté et la personnalité du musicien mise à part, il est fort probable que les efforts intelligents et constants d'un éditeur volontaire, adroit et sachant au besoin s'imposer les sacrifices nécessaires ne furent pas indifférents à la réussite définitive de *Madama Butterfly*. D'ailleurs, cela est de peu d'importance.

Quel heureux homme que M. Giacomo Puccini ! Vraiment, pour lui, la vie n'a que des sourires. Il écrit la musique de *la Vie de Bohème* ; *la Vie de Bohème* triomphe partout et, immédiatement le nom de Puccini se ceint d'une auréole brillante et les échos du monde entier se fatiguent à en répéter les glorieuses syllabes. A son apparition, *la Tosca* est accueillie frôlement. Qu'importe semblable détail à un maestro que la chance favorise ? Petit à petit, la froideur se change en enthousiasme et, maintenant, *la Tosca* fait tomber les foules dans des convulsions d'admiration. Il faut cependant reconnaître que, jusqu'à présent, la *Manon* de M. Puccini n'a pu encore prendre la place prépondérante qu'elle ambitionne d'occuper dans le répertoire des théâtres lyriques. L'adorable et pimpante *Manon* de Massenet est là qui lui barre la route et cette œuvre de charme supérieur n'est pas de celle qu'on écrase facilement.

Autrefois, Rossini avec son *Barbier de Séville* éteignit tous les *Barbiers* des Benda, des d'Elspenger, des Schulz, des Isouard et des Paisiello, comme avec *Guillaume Tell* il fit rentrer dans le néant le *Guillaume Tell* de Grétry. Aubert, avec sa *Muette de Portici*, ne fit qu'une bouchée sonore du *Masaniello* de Carafa. M. Puccini n'aura pas si aisément raison de la *Manon* de Massenet si exquisement femme, par conséquent délicieusement sur la défensive. Mais, comme dit le fabuliste, attendons la fin.

La Fille du Far West de M. Puccini a risqué ses premiers pas sur la scène américaine. On raconte qu'elle ravit les gens de là-bas. Pourquoi non ?

Soyez assurés que *la Fille du Far West* ne tardera pas à faire des siennes sur le vieux continent. Quoi qu'il puisse advenir, elle vaincra les pires résistances — s'il y a des résistances, ce qui n'est pas prouvé — et elle aussi connaîtra les heures flamboyantes des succès délirants. En attendant ce moment, qui ne peut tarder, on ne nous ôtera pas de l'idée que, pour un compositeur, la sollicitude éclairée d'un éditeur avisé et convaincu est un bienfait des dieux.

* *

Le sujet de *Madama Butterfly* est visiblement inspiré de *Madame Chrysanthème*. Dans l'œuvre d'un exotisme précieux et d'aspect divers du maître écrivain Pierre Loti, *Madame Chrysanthème* n'occupe pas une place privilégiée. C'est une agréable et courte fantaisie d'une saveur spéciale, fort discutable même, d'où la vie est absente. Que l'on est loin dans ce Japon d'allure artificielle, plein d'une infinité de gentilles choses, habité par des petites marionnettes jaunes en rupture de paravent, et qu'une subtile musique de cigales emplît nuit et jour, faisant rendre à ce pays de légende une incessante vibration de cristal ; que l'on est loin, sur cette terre mignarde, à végétation naine, où s'agitent M. Sucre et M^{me} Prune, M^{les} Renoncule, Campanule, la Neige, Abricot, ce Pandarus tourné en magot qui s'appelle M. Kangourou et une foule de mousmés au rire agaçant de danseuse ; qu'il y a loin de l'insondable désolation des eaux noires et profondes de la mer d'Islande, des Islandais, gens de vent et de tempête, et de la peinture attendrie de l'existence simple et fruste des habitants de Paimpol !...

Madame Chrysanthème semble sortie de la rêverie d'un fumeur d'opium. C'est une sorte de fantôme d'Orient minuscule, sans contours précis, dont l'image impalpable et fuyante se perd dans le léger nuage de fumée qui s'échappe des pipes nipponnes. Rien ne palpète dans cet être frêle qui rit, mange du riz, boit du thé et fume machinalement. Qu'elle joue du chamcen, les prunelles dilatées, fixant au dedans d'elle-même des japoneries indécibles, ou qu'elle traîne, la nuit, ses socques paresseuses dans la solitude des faubourgs de Nagasaki, elle reste une indéchiffrable poupée que le trot d'une souris effraye. Jeune fille sans amour, épouse sans plaisir, elle se laisse tomber, inconsciente, sur la natte blanche où sommeille à demi l'homme qui versa à sa famille 20 piastres par mois pour avoir le bonheur d'être son mari. Aucun désir ne hante ses nuits, elle n'inspire et ne ressent nulle passion. On ne sait si elle a un cœur et tout, dans sa personne, respire l'indifférence et distille l'ennui. En considérant le torse viril et la fière stature du frère Yves, elle est étonnée, non remuée : elle est si peu femme.

Et lorsque son époux passager la quitte pour toujours, elle se prosterne sur le seuil de la porte, le front contre terre, et reste dans cette position d'humilité banale tant que son seigneur et maître est visible, puis elle reprend sa place parmi les siens, les poches bourrées de piastres blanches, ni plus satisfaite, ni plus malheureuse qu'avant son mariage de comédie.

Le volume de M. Pierre Loti ne captive pas ; de ci, de là il amuse par certains coins d'observation exigüé et par un je ne sais quoi de bizarre et de naïf ; mais cela est petit, mesquin au possible et jamais le grand souffle de la vie n'agite les singuliers pantins suspendus à l'imperceptible fil de l'action imaginée par M. Loti.

Vers l'an 1893, deux écrivains eurent l'idée de tirer du livre du célèbre académicien une comédie lyrique. L'entreprise n'était pas aisée de découvrir les éléments d'un canevas digne d'être mis en musique dans un roman aussi dénué d'intérêt et d'humanité que *Madame Chrysanthème*. MM. Georges Hartmann et André Alexandre se mirent à la besogne et tirèrent tant bien que mal un livret du livre de M. Loti. Nous n'irons pas jusqu'à affirmer qu'il est très divertissant et fertile en situations, ce livret ; mais enfin, il existe et c'est le principal. Le cadre seul de *Madame Chrysanthème* a servi à MM. Hartmann et Alexandre et ces messieurs ont fait de leur mieux pour corser l'intrigue primitive et lui donner une consistance qu'elle ne possédait pas. Grâce à eux, Pierre a des accès de jalousie furieuse et Chrysanthème adore Pierre sans oser le lui avouer. Et c'est tout. Le livret, pressé entre un prologue et un épilogue, est d'un décousu tout japonais. C'est à croire qu'on lui a ouvert le ventre — étant donné, toutefois, qu'on puisse faire subir cette opération capitale à un livret, ce dont nous ne sommes pas absolument certains. Rappelons pour mémoire que M. André Messager a écrit pour *Madame Chrysanthème* une partition d'une grâce élégante et charmante.

* *

Les auteurs du livret italien ont radicalement modifié le caractère de l'héroïne du livre de Loti. Leur *Madama Butterfly* est fort distante de *Madame*

Chrysanthème. Ces deux êtres ne sont ni de même naissance littéraire, ni de même race. Autant *Madame Chrysanthème* est gentille, délicate, puérile, sans cervelle et bibelot d'étagère, autant *Madama Butterfly* est femme, envisageant la vie sous son côté sérieux, croyant à l'amour et prenant volontiers les choses au tragique.

Le mariage que *Madama Butterfly* contracte avec le lieutenant Pinkerton est à ses yeux un engagement éternel, alors que pour le fringant officier ce n'est qu'une simple fantaisie, bonne tout au plus à lui faire passer agréablement les quelques mois de son séjour au Japon. Le lieutenant, obligé de partir, promet à sa femme pour rire de revenir bientôt et la laisse, triste, triste. Il lui laisse aussi un enfant. (Dans les mélodrames, l'enfant, comme « la croix de ma mère », joue toujours un rôle essentiel. Le moyen est vieux, mais d'un effet sûr. Des auteurs réputés habiles seraient bien sots de se priver d'un pareil élément d'intérêt émotionnel.)

Après des semaines et des semaines d'attente, le navire qui ramène l'aimé est signalé et la naïve épouse, folle de joie, dévalise son jardin pour parer de roses sa maison en fête. Hélas, le bonheur ne refléurit pas au foyer dévasté. Le lieutenant est marié, à l'européenne cette fois, et se garde de venir visiter celle dont il s'amusa jadis et qui se meurt d'anxiété. Bien plus, il lui fait savoir par un ami, consul à Nagasaki, qu'elle ne doit pas compter le revoir jamais et que son intention est de lui enlever l'enfant qui est né de leur mariage d'opérette. Cette nouvelle est le coup de grâce pour *Madama Butterfly*. Elle se coupe la gorge et rend au Dieu des amantes fidèles sa petite âme de mère douloureuse.

On le voit, le sujet est poussé au sombre, recherche les contrastes violents, et, dans un cadre joli, reste dramatique, rien que dramatique.

* *

La musique de *Madama Butterfly* est issue de la même pensée génératrice qui enfanta la musique de *la Vie de Bohème* et de *la Tosca*. Elle porte la marque de son auteur et, en l'écoutant, on salue au passage de chères connaissances. Mais il serait d'une souveraine injustice de ne pas constater que la partition de *Madama Butterfly* est d'extériorité moins agressive et moins bruyante, d'une meilleure tenue harmonique et d'une qualité d'inspiration plus relevée que la partition de *la Tosca*, par exemple. Elle témoigne d'un goût dans le choix de l'instrumentation auquel les précédents ouvrages du musicien vériste n'avaient pas habitué l'élite et la masse. M. Puccini s'ingénie à mieux employer le quatuor, base classique de l'orchestre, à exprimer plus sobrement sa pensée, et, à maints détails, à telle velléité d'élégance, on sent l'artiste de bonne compagnie, ayant de belles fréquentations et désireux de s'accroître, d'élargir et d'épurer sa manière.

La volumineuse partition de *Madama Butterfly* est traitée avec infiniment de soin. En la circonstance, M. Puccini a discipliné son talent, assagi son tempérament. De ci de là, quelques rumeurs cuirvées, quelques éclats intempestifs troublent la douce quiétude d'une situation poétique ou amoureuse ; telle touche est d'une outrance inutile ; mais que la fin du second acte est donc d'une exquise mélancolie avec son chant lointain qui monte lentement dans le silence de la nuit ! Le prélude du troisième acte et le lever du jour avec son éveil des bruits de la vie et ses gazouillis d'oiseaux saluant l'aurore sont des pages agréablement développées et d'un sentiment très heureux. En somme la musique fort italienne de *Madama Butterfly* a de quoi plaire. Nous ne sommes nullement surpris qu'elle séduise le public.

* *

M. Raoul Gunsbourg a merveilleusement monté l'œuvre Puccinienne. Il a tout soigné, figolé en directeur-artiste. Et quels décors ! Celui du premier acte, débauche de fleurs, fouillis de pétales, jonchée de couleurs, horizon de corolles, avec son lac lointain sur lequel la lune traîne lentement sa paresse argentée, avec ses coteaux piqués de lumières, avec ses arbres mignonement tordus, que le printemps a poudrés ainsi que des marquises pour le bal, avec sa cabane écrasée de glycines, avec son pont dévoré de plantes grimpances, avec ses lucioles et ses vers luisants, donnant l'illusion que les étoiles, prises de folie, ont quitté la voûte éternelle pour venir vagabonder sur la terre....

Le second décor est également un délice pour les yeux. Décidément, M. Visconti est un grand maître en l'art de la décoration !

M^{me} Storchio, créatrice du rôle de *Madama Butterfly*, est une cantatrice de haut mérite. Elle a campé son personnage avec une rare maestria et elle lui donne une physionomie émouvante.

Sa *Madama Butterfly* n'est pas une poupée à petits gestes étriqués et ridiculement minaudière :

C'est une femme au sang chaud qui aime, souffre et donne magnifiquement l'impression de la vie. Même exagérée, elle reste dans la vérité du personnage. L'œuvre étant italienne, ce n'est pas nous qui lui reprocherons de la jouer à l'italienne. On a beaucoup applaudi cette admirable artiste qui a le grand mérite de ne pas se ménager et de se donner toute entière au rôle qu'elle interprète.

Tirons hors de pair M. Delmas et M^{me} Lollini qui, à force de talent et d'intelligence, réussirent à mettre au premier plan des personnages d'importance contestable. Preuve qu'au théâtre il n'y a pas de petits rôles, s'il y a trop souvent de petits artistes.

MM. Smirnoff, Stracciari, Clazure, Sorret, l'adroite M^{lle} Mattei, etc., ont concouru pour une très large part au vif succès de l'interprétation. Orchestre, chef d'orchestre, chœurs, mise en scène ne méritent que des éloges.

Le triomphe de *Madama Butterfly* fut complet.

André CORNEAU.

CONCERTS

La partie orchestrale du dix-huitième Concert classique comprenait, en premier lieu, l'Ouverture des *Noces de Figaro* où Mozart a mis tant d'esprit, de verve étincelante et d'élégance. L'exécution d'une telle page exige la précision, la légèreté pétillante, la netteté des oppositions et des nuances. L'orchestre était-il toujours suffisamment rassemblé et suffisamment souple sous la main qui le conduisait ? C'est ce qu'il est permis de se demander sans méconnaître les rares mérites des exécutants et de leur chef, ni oublier la tâche écrasante qui leur incombe.

L'exécution de la *London Symphony* n'a pas échappé à des observations analogues. On en a néanmoins longuement applaudi la souriante et délicate naïveté.

Le *Boabdil* de Georges Sporck remue profondément par l'intense vitalité, la puissance dramatique qui s'en dégage et séduit par la brillante écriture de son orchestration. La page s'élève par un long crescendo d'un effet étrange et saisissant, qui fait place brusquement à un développement d'un caractère tendre auquel succèdent, parmi des sonneries de cuivre, la violence et l'horreur du sac de Grenade. Puis la fuite de Boabdil et les souvenirs de Grenade traduits par les différents timbres et enfin le retour du thème principal dans un lent décroscendo.

A la fin du concert, l'orchestre a joué avec maîtrise le beau ballet d'*Ascanio* qui a valu au flûtiste, M. Gabus, des applaudissements mérités.

L'excellent ténor Léon Beyle, de l'Opéra Comique, s'est fait entendre, pendant la première partie, dans le *Joseph* de Méhul qu'il a chanté avec moins d'onction que d'autorité et de puissance.

Dans la seconde partie, ce superbe artiste a été l'interprète d'un fort beau poème musical, écrit par M^{me} M. Labori sur les *Elfes*, une des poésies les plus connues des Poèmes Barbares. Les strophes sont dites par le récitant auquel le chœur répond par les deux vers charmants qui servent en quelque sorte de refrain ou d'intermède : « Couronnés de thym, etc. ».

La danse des Elfes d'un mouvement vif et gracieux est exposée, au début, par l'orchestre ; puis le cor anglais et les harpes en arpèges font entendre un chant large et mélancolique qui alterne avec le motif de la danse.

Les strophes ont toutes un caractère heureusement approprié au texte, tantôt fier et hardi, tantôt suppliant, tantôt dramatique, tantôt passionné. La mélodie est toujours claire, l'inspiration abondante et élevée ; l'orchestration est pleine de ressources et d'ingéniosité. L'œuvre et son interprète ont obtenu le plus vif et le plus mérité succès.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de procédure pénale.)

Par exploit de Blanchy, huissier, en date du 8 mars 1912, enregistré, le nommé DI MAIO (THOMAS), né le 2 mai 1877, à Torre-Annunziata, province de Naples (Italie), marin, ayant demeuré à Nice, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître en personne, le mardi 7 mai 1912, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous l'inculpation d'infraction à la police des chemins de fer, délit prévu par l'art. 58 du Décret français du 1^{er} mars 1901 (rendu exécutoire dans la Principauté par Ordonnance Souveraine du 5 août 1877) et réprimé par l'art. 224 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

Pour le Procureur Général,
H. MERVEILLEUX DU VIGNAUX,
substitut.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M. Le Boucher, notaire à Monaco, le premier mai mil neuf cent onze, transcrit au bureau des Hypothèques de Monaco le trois juillet suivant, vol. 118, n° 14 ;

La Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a vendu à M^{lle} ROSALIA-LUIGIA-GIOVANNA BALLA, propriétaire, demeurant à Monte Carlo (Principauté de Monaco), villa Roquebelle, l'immeuble désigné ci-dessous, situé sur le territoire de la Principauté de Monaco.

Numéro du plan parcellaire, 100 ; Côté de la ligne, droit ; Indications cadastrales : section D, n° 30, lieux dits Tenao ; Nature de la propriété, inculte ; Contenance, soixante-quatorze centiares.

Cette parcelle tenant : au nord et à l'est, la Compagnie des Chemins de Fer dont s'agit ; à l'ouest, M^{lle} Balla, et au sud, une petite parcelle acquise du Domaine par M^{lle} Balla.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix total de mille quatre cent quatre-vingt francs.

Pour l'exécution du dit contrat, les parties ont fait élection de domicile, savoir :

La Compagnie des Chemins de Fer P. L. M., à Paris, à son siège social, rue Saint-Lazare, 88 ;

Et M^{lle} Balla, à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Monaco aujourd'hui même.

Avis est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le vingt-six mars mil neuf cent douze.

Pour extrait :

(Signé) L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, le premier mai mil neuf cent onze, transcrit au bureau des Hypothèques de Monaco le trois juillet suivant, vol. 118, n° 12 ;

Le Domaine de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco a vendu à M^{lle} ROSALIA-LUIGIA-GIOVANNA BALLA, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Monaco (section de Monte Carlo), villa Roquebelle et à Paris, rue de Rivoli, n° 224,

Une parcelle de terrain située à Monaco (section de Monte Carlo), quartier Saint-Roman, de la contenance de vingt-cinq mètres carrés, cadastrée n° 212 p. section E, confrontant : au nord, une petite parcelle de terrain que M^{lle} Balla venait d'acquérir de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., et de tous les autres côtés, le Domaine.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de cinq cents francs.

Pour l'exécution de ce contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Monaco aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le 26 mars 1912.

Pour extrait :

(Signé) L. LE BOUCHER.

PREMIER AVIS

Depuis le 1^{er} mars 1912, l'École « Berlitz School » de Monte Carlo, sise 14, boulevard des Moulins, est placée sous la direction de M. BENNO MUHLHOFF qui a succédé à M. FERNAND URGOS dans son emploi de directeur de la dite École.

Les fournisseurs de l'École Berlitz, autres que les créanciers personnels de M. Urgos, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la cession de l'École, entre les mains de M. Muhlhoff, directeur de l'École Berlitz, par lettre recommandée, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 26 mars 1912.

AGENCE ROUSTAN,
2, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première insertion)

Suivant acte sous seing privé en date du 15 mars 1912, enregistré à Monaco le 20 mars 1912, folio 20 v°, case 1 ; Madame MARIE PRULIÈRE, demeurant à Monte Carlo, boulevard des Moulins, villa Annette, a vendu à Mademoiselle C. MESTRE, demeurant à Clermont-Ferrand :

Le fonds de commerce de dentelles et lingerie exploité à Monte Carlo, boulevard des Moulins, villa Annette.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} Prulière, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet à Monte Carlo, entre les mains de Monsieur BOYER, directeur de l'Agence Roustan, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 26 mars 1912.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion.)

Suivant contrat reçu par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, le neuf mars mil neuf cent douze ;

M. EUGÈNE VIELLE, hôtelier, demeurant à Monte Carlo (Principauté de Monaco), Hôtel Régina, a vendu à M. PERCEVAL PORTSCH, son gendre, également hôtelier, demeurant à Monte Carlo, Hôtel Régina, époux de M^{me} Bernadine Vielle,

le fonds de commerce d'Hôtel Restaurant dénommé « Hôtel Restaurant Régina et Pavillon du Parc » que M. Vielle exploitait à Monte Carlo (Principauté de Monaco).

Avis est donné aux créanciers de M. Eugène Vielle, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 26 mars 1912.

L. LE BOUCHER

Etude de M^e Charles TOBON,
huissier à Monaco, 30, rue du Milieu.

Le vendredi vingt-neuf mars courant, à deux heures du soir, à la salle de vente Meyer, sise à La Condamine, square Nave et rue des Orangers, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : salle à manger complète, chambre complète en palissandre, bureau, lits complets, armoires à glace, commodes, toilettes, glaces, fauteuils, canapés, chaises, armoires à linge, salamandre, tapis, rideaux.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé,
le mercredi 3 avril 1912

de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de février 1911, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances : n° 00.856 au n° 01.660 et du n° 50.050 au n° 50.063, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, meubles et objets divers.

NOTA. — Le Mont-de-Piété de Monaco reçoit des fonds productifs d'intérêts à raison de 3 % pour 6 mois et 3 1/2 % pour l'année.

UN artiste musicien, monégasque, ancien membre de l'Orchestre du Casino de Monte Carlo (37 ans de service), **DEMANDE** une **MODESTE PLACE**, comme gardien ou concierge de villa. S'adresser à M^{me} A. M. M., 16, rue de Lorraine, Monaco-Ville.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

Assemblée Générale Ordinaire du 13 Avril 1912
à 2 heures et demie

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Samedi 13 Avril 1912**, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en Cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1911-1912 ;
- 2° Rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Nomination des Commissaires des Comptes ;
- 6° Approbation de la nomination d'un Administrateur (art. 14, § 3 des Statuts) ;
- 7° Subdivision des titres en cinquièmes (art. 6 des Statuts) ;
- 8° Ratification de conventions avec le Gouvernement, relatives à des travaux d'utilité publique, cessions et échanges de terrains ;
- 9° Questions diverses.

Si le nombre des titres représentés n'atteignait pas le quart du Capital social (art. 40 des Statuts), l'Assemblée Générale ordinaire serait reportée au 30 Avril, après nouvelle convocation (art. 41 des Statuts).

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

EXCURSIONS en AUTOMOBILE

sur la Côte d'Azur et aux environs de NICE : Nice-Menton par la Grande-Corniche, Nice-San-Remo, Nice-Saint-Raphaël, etc.

Les billets sont délivrés jusqu'au 15 mai 1912 dans les gares de Saint-Raphaël, Cannes, Nice, Monaco, Monte Carlo et Menton.

Les voitures partent de l'Agence Générale, 14, avenue Masséna à Nice.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25887.
Mainlevées d'opposition.
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.
Titres frappés de déchéance.
Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.